NUMÉRO
60
Décembre
2020
0,50 €

Sud

Solidaires
Unitaires
Démocratiques
www.sud-ct.fr

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS SUD DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

ÉDITO !

Le Covid, l'économie et la police !

La crise du covid-19 n'est pas terminée. Mais on sait déjà que les dégâts vont être colossaux pour une frange importante de travailleur·euses, de contractuel·les, d'auto entrepreneur·euses et de petit·es commerçant·es précaires. D'après les associations, près d'un million de personnes basculent dans la pauvreté et on attend environ 800000 suppressions d'emploi d'ici la fin d'année. La Fonction Publique Territoriale n'est pas épargnée par cette situation. Des CDD n'ont pas été renouvelés, des recrutements ont été annulés et des familles subissent la perte d'emploi ou la baisse de ressources de leurs conjoints et/ou enfants qui travaillent dans le privé. Ainsi ce sont majoritairement les classes ouvrières et moyennes qui sont touchées.

Du côté du manche, les analystes prévoient une baisse du versement des dividendes à hauteur de 100 milliards dans le monde. Cependant, la somme totale versée aux actionnaires cette année devrait quand même dépasser les 1000 milliards, moins qu'en 2019, année record avec 1430 milliards... En France, le CAC 40 bat des records ces derniers jours. De plus, certaines grandes entreprises profitent largement des aides de l'Europe et de l'Etat (chômage partiel, réduction impôts), pour rétribuer leurs actionnaires. Certaines vont même verser des dividendes et licencier, à l'image de Sanofi ou Danone. Et pourquoi se gêneraient-elles puisque les aides distribuées sont sans contrepartie. Cependant, on entend déjà la petite musique, sifflotée par nos élites politico-économiques et diffusée dans leurs médias, sur le remboursement de la dette et les sacrifices inéluctables que doivent faire les populations... Comme d'habitude, on va nous demander de régler l'ardoise et pour être sûr que ça ne dégénère pas, on prend les devants : on renforce l'arsenal sécuritaire de l'Etat, avec la Loi dite « de Sécurité Globale ».

Cette loi était dans les tuyaux depuis quelques années. Elle est devenue indispensable pour l'Etat depuis décembre 2018, au moment où le gouvernement a vraiment eu peur voyant des milliers de Gilets Jaunes envahir les Champs Elysées. Ni Le terrorisme, ni même la délinquance, malheureusement, ne seront empêchés par cette loi. Cette loi d'impunité globale, poursuit deux objectifs principaux :

1. se doter de l'arsenal nécessaire pour contrôler le peuple et réprimer, sans être vu, pour faire taire la colère sociale et citoyenne (syndicats, jeunes, écolos, féministes etc.).
2. décharger l'Etat de certaines de ses responsabilités en matière de police sur l'échelon municipal et sur le secteur privé de la sécurité. Le tout pour dresser un filet sécuritaire « global ».

Le pouvoir Macron en profite ainsi pour se positionner politiquement en concurrence directe avec les droites extrêmes, soit le LRN, et en "même temps" rassurer le milieu économique quant à la continuité du bizness !

Les temps à venir s'annoncent sombres et troubles, "winter is coming". Mais notre syndicalisme doit rester une loupiote clignotante, un signal pour attirer l'attention sur les dérives fascisantes d'un pouvoir qui nous mènent dans le mur de la haine de l'autre. Nos guirlandes de noël doivent scintiller de nos revendications pour un service public attentif aux droits des femmes, des minorités, des migrant·es, de l'environnement... et le 31 décembre nous devons affirmer qu'une autre année est possible, une année où nous pourrons sortir sans autorisation, une année où nous pourrons filmer ce que nous voulons, une année où nous pourrons manifester sans être filmés par des drônes, une année où le temps de travail va être réduit à 28h, une année où nous accueillerons les migrant·es, une année où nous régulariserons les sans-papiers...

Bonne année 2021.

SUD Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales
Siège : 31 rue de la Grange Aux Belles, 75010 PARIS - Directrice de publication : Sylvie Assailly.
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr
Impression : Chat Noir Impressions, 1 rue de la Jaunais de Mivois - le Vallon 35136 Saint Jacques de la Lande
ISSN : 1770-0868 - CPPAP : 0223 S 08030 - Crédits photos Adobestock

Union syndicale Solidaires

SUD CT 93 : TEMPS DE TRAVAIL : TEMPS DE LUTTE !

La section syndicale de Saint-Denis (93), au sein d'une intersyndicale, est entré en conflit avec sa municipalité (socialiste). Cette dernière porte un projet consistant à allonger le temps de travail, en supprimant des jours de congé (3 CA en moins et congés exceptionnels diminués également de 3 jours) mais aussi à moduler une prime en fonction de jours d'absence, revenant ainsi à pénaliser les agents en arrêt de travail. Par ailleurs, SUD dénonce une remise en cause des droits octroyés aux syndicats.

Ci-dessous, le préavis de grève qui résume la lutte et les enjeux.

« À l'attention de monsieur Mathieu Hanotin, Maire de Saint-Denis, Objet : Préavis de grève qui couvre tous les personnels communaux de la Mairie de Saint-Denis (précaires et titulaires) à compter du vendredi 2 octobre 2020 de 8h00 à 14h.
Monsieur le Maire, avant de motiver notre préavis de grève, nous portons à votre connaissance qu'en 2016, 3 jours de grève ont fait plier la précédente municipalité qui souhaitait casser nos congés, nous vous rappelons ainsi que celles et ceux qui font fonctionner notre service public sauront défendre leurs droits et le service public communal de qualité et de proximité. Aussi, Sud dépose un premier préavis de grève qui couvre tous les personnels communaux de la Mairie de Saint-Denis (précaires et titulaires) à compter du vendredi 2 octobre 2020 de 8h00 à 14h.

En effet, à travers ce préavis nous refusons :

- La casse de nos congés et la hausse du temps de travail (alors que baisser le temps de travail permet de créer des emplois dans une période sensible d'explosion du chômage)
- L'instauration du salaire au mérite qui va opposer les collègues et casser nos collectifs de travail (coopération pourtant indispensable à la qualité du service public donné à la population)
- La casse de la prime annuelle et de différentes primes et indemnités
- La remise en cause d'acquis sociaux pourtant protégés par le législateur car gagnés avant la loi de création de la Fonction Publique Territoriale
- Remise en cause du droit de grève et des droits syndicaux tels qu'ils sont définis tout à fait légalement depuis des décennies dans notre ville au travers du protocole d'accord syndicats municipalité.
- La disparition des calendriers CTP et CHSCT, calendriers qui permettent d'organiser le travail syndical en direction de nos collègues pour les informer et les interroger sur les changements d'organisations collectives que vous envisagez
- Les manœuvres diverses pour diviser nos syndicats.

Et nous voulons :

- Un moratoire sur toutes vos restructurations tant que la crise sanitaire désorganise notre service public. Alors que le développement de la pandémie touche de plus en plus de collègues et fragilise notre service public communal, l'autorité territoriale devrait accepter un moratoire sur toutes ces réorganisations, pour que notre service public consacre toute son énergie à œuvrer pour nos usager·es dans cette crise sanitaire qui s'aggrave. En vous attaquant à nos conquis sociaux et en nous faisant passer pour des privilégié·es, alors que la fonction publique territoriale concentre les plus bas salaires, vous vous inscrivez dans une tradition anti ouvrière des plus violentes. Alors que vous avez voté deux motions de censure contre le gouvernement Hollande à l'occasion de la loi travail, vous reproduisez pourtant le même type d'attaque dans notre collectivité. Nous ne saurions accepter cela.

Veuillez croire, monsieur le maire, à notre attachement profond au service public de qualité et de proximité. »

Solidaires Sud Collectivités territoriales

Solidaires Sud

SUD Collectivités territoriales

SUD Santé Sociaux

Solidaires Sud santé sociaux

RETRAITE OUI

AUSTERITÉ NON

VOTEZ SUD Collectivités Territoriales

VOTEZ SUD Santé Sociaux, VOTEZ Solidaires

DU 1ER AU 15 DÉCEMBRE 2020, ÉLECTION DES REPRÉSENTANT·ES À LA CNRACL

Ceci n'est pas un bulletin de vote

SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

RETRAITE OUI AUSTERITÉ NON

SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

VOTEZ SUD Collectivités Territoriales
VOTEZ SUD Santé Sociaux, VOTEZ Solidaires

Du 1er au 15 mars 2021, vous êtes appelé-es à élire vos représentant-es au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraite des Agents de Collectivités Locales (CNRACL). À travers cette élection, marquez votre opposition aux réformes engagées par le gouvernement sur notre système de retraite.

Voter pour la liste SUD, c'est affirmer votre volonté de défendre la pérennité de notre régime de retraite par répartition, aujourd'hui menacé, mais surtout de l'améliorer.

RÉFORME DE RETRAITE MACRON : LA FIN DE LA CNRACL

Solidarité ou individualisation : 2 systèmes de retraite qui s'opposent

Le système par répartition est basé sur la solidarité entre générations. Les cotisations sociales (patronales et salariales) prélevées sur nos salaires sont immédiatement transformées en prestations pour les retraité·es et versées par notre caisse de retraite, la CNRACL. C'est le système actuel de retraite qui a fait largement ses preuves. **Il est menacé aujourd'hui par la logique libérale de s'affranchir de la cotisation sociale patronale et de baisser le « coût » du travail.**

Le système par point ou système de retraite «universel», injuste, est proposé par la réforme Macron-Delevoy.

Cette réforme c'est :

- l'augmentation de la cotisation salariale et la baisse de la cotisation patronale, avec la prise en compte des primes (pour celles et ceux qui en ont)
- la règle d'or : le montant total des retraites versées ne doit pas dépasser 13,8% du PIB. Concrètement, avec la crise du COVID et la baisse du PIB de 10%, nos retraites auraient baissé de 10% ! Logique comptable.

Cette réforme est basée sur l'individualisation, et prépare la retraite par capitalisation. Chacun·e prépare sa retraite en épargnant une part de son revenu quand il-elle le peut.

LA RÈGLE D'OR : L'AUSTÉRITÉ JUSQU'À LA MORT

Le montant des retraites représente aujourd'hui 13,8 % de la richesse produite chaque année en France, par les travailleurs·euses. Delevoye propose que cette proportion soit sanctuarisée. Concrètement chaque retraité·e verra le montant de sa pension baisser si le nombre de retraité·es augmente ou si la richesse produite stagne voire diminue.

Les retraites couteraient trop cher ! Et pourtant… entre 1960 et 2015, la part de richesses consacrées au paiement des retraites n'a augmenté que de 9 % soit 0,16 % par an ! Pourquoi ne décidons-nous pas de fournir le même petit effort aujourd'hui ?

Les femmes retraitées seront les premières touchées, elles perçoivent déjà une retraite égale à 69 % de celle des hommes et 45% d'entre elles touchent les minimas ! Par exemple, la pension de réversion ne pourra être touchée qu'à partir de 62 ans, contre 55 aujourd'hui dans le privé et sans limite d'âge dans le public.

LA RETRAITE A POINTS : UN MOYEN DE BAISSER LES PENSIONS

Que l'on ne s'y trompe pas, la situation actuelle est très proche entre le privé et le public. Les déclarations démagogiques sur un pseudo-déséquilibre ne visent qu'à diviser le monde du travail. Alors qu'actuellement nous savons quel sera le montant de notre pension avant notre départ, avec la retraite par point, impossible de le connaître à l'avance ! La valeur du « point » serait ajustée chaque année en fonction du nombre de départs et de la « règle d'or ». **La situation de la retraite complémentaire AGIRC-ARRCO est édifiante : depuis 2000, la valeur de leur « point » a baissé de 15% à 20% !**

L'ÂGE D'ÉQUILIBRE : ILS VEULENT NOUS FAIRE PARTIR AU MOINS À 64 ANS ET PLUS SI AFFINITÉ…

Si l'âge de départ à la retraite reste fixé à 62 ans, il devient en réalité l'âge minimal de départ. À partir de 2025, un départ à 62 ans impliquerait une baisse, ou décote, de 10% du montant de la retraite, un départ à 63 ans une baisse de 5 %. Une pension « complète » ne serait versée qu'à partir de 64 ans, ou plus puisque l'âge d'équilibre pourra être augmenté selon les arbitrages des Lois de Finance issues de Bercy, sans concertation.

FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE : LE CALCUL SUR TOUTE LA CARRIÈRE INDUIT UNE BAISSE DES RETRAITES

La période de référence servant à calculer le montant de la retraite passerait des 25 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public à toute la carrière. Bonjour l'impact du chômage, de la précarité, des congés parentaux, de la maladie…

Il n'est pas nécessaire d'être un·e «prix Nobel» de mathématiques pour comprendre que nos retraites vont chuter !

ET POUR NOUS, fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, L'INTÉGRATION DES PRIMES N'APPORTE RIEN À CELLES ET CEUX QUI N'EN N'ONT PAS ET RENFORCE LES INEGALITES FEMMES/HOMMES !

C'est la forme de retraite la plus inégalitaire qui soit.

VOTER POUR LA LISTE SUD- SOLIDAIRES, C'EST SE PRONONCER :

• pour le maintien et l'amélioration de notre système de retraite par répartition.
• pour la représentativité d'un syndicat qui n'accepte pas les reculs sociaux.
• pour la reconquête de véritables droits pour les salarié·es

SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

RETRAITE OUI AUSTERITÉ NON

SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

VOTEZ SUD Collectivités Territoriales
VOTEZ SUD Santé Sociaux, VOTEZ Solidaires

Les gouvernements successifs ont eu et ont toujours pour objectif de réduire le montant des pensions, pour obliger les salarié·es à cotiser plus longtemps et à contracter des retraites complémentaires auprès des assurances privées.
L'attaque a été menée en plusieurs temps : d'abord les salarié·es du privé en 1993, celles et ceux de la Fonction Publique en 2003, les salarié·es des régimes spéciaux en 2007, et l'ensemble des salarié·es en 2010 et 2012.
Résultat : le taux et la durée des cotisations n'ont fait qu'augmenter et en comparaison les pensions n'ont cessé de diminuer.

La crise économique provoquée par la crise sanitaire va servir de prétexte à baisser nos pensions et à justifier encore plus la réforme dite du « système universel ». On va arguer du déficit « abyssal » de la sécurité sociale pour accélérer le processus réactionnaire de déconstruction de nos retraites par répartition.

Ce gouvernement ou le suivant, accompagné par le Medef, mettra en balance l'alternative de travailler plus longtemps pour maintenir un niveau de pension acceptable ou baissera immédiatement le montant de nos retraites.
La remise en cause globale des retraites et les attaques contre les fonctionnaires, menées par les gouvernements, dégradent continuellement les droits au sein des différents régimes.

LA CNRACL EST AUSSI ATTAQUÉE !

La CNRACL représente un des tous premiers régimes de retraite de base en France. Elle occupe la 3ème place en terme de population cotisante et se situe au 7ème rang pour son effectif pensionné. Avec plus de 3 000 000 d'administré·es, **elle représente une véritable force capable d'influer sur son avenir et votre vote y participera.**

LORS DE CES ÉLECTIONS, REFUSONS L'AUSTÉRITÉ ET AFFIRMONS NOS CHOIX DE SOLIDARITÉ : VOTONS SUD-SOLIDAIRES.

Voter SUD-SOLIDAIRES c'est agir pour :

- **Le maintien du calcul des pensions sur la base des 6 derniers mois travaillés.**
- **La suppression des décotes.**
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire de base afin qu'elles soient totalement prises en compte pour le calcul des pensions.**
- **Une pension minimum égale à un SMIC revendiqué à 1700€ net.**
- **Le retour à 37,5 ans de cotisations pour une retraite à taux plein.**
- **La compensation en annuités de toutes les périodes d'activité et des pénibilités qui nuisent à la santé (travail de nuit, travail en milieu insalubre, métiers dangereux ...).**
- **L'ouverture des droits à la pension de réversion pour toutes les personnes en situation de vie commune (PACS, concubinage).**
- **La comptabilisation à temps plein des périodes à temps partiel.**
- **Le principe de la catégorie active.**
- **L'abandon de la réforme Delevoye-Macron**

ATTENTION !

Élections CNRACL :
vote par correspondance et internet
1er au 15 MARS

LA RETRAITE OUI, L'AUSTERITE NON !

Solidaires Sud Collectivités territoriales

SUD Collectivités territoriales
SUD Santé Sociaux

Solidaires Sud santé sociaux

SUD CT 29 : INFO COVID 19 : INFANTILISATION DES AGENT·ES

COVID-19 : pour en finir avec l'infantilisation des agent·e·s, imposons une analyse politique de la situation sanitaires !

Dans un mail récemment envoyé à l'ensemble des agent·e·s de la collectivité, le Directeur Général des Services menace les agent·e·s de sanction si elles/ils ne portent pas le masque. Le 20 mars dernier, dans un courrier émanant également du DGS, le même ton était utilisé pour nous informer "que les possibilités de recours à l'exercice du droit de retrait " étaient "fortement limitées, dès lors que l'employeur a pris les mesures de prévention et de protection nécessaires". De fait, les agent·e·s qui osaient réclamer des masques et du gel hydro-alcoolique, étaient montré·e·s du doigt. Belle illustration de management "bienveillant"!

Pour SUD CT, comme nous l'avons fait remarquer à la DRH cet été, la sanction est dangereuse car elle peut empêcher les personnes de déclarer les cas contact en cas de contamination. Aujourd'hui notre sentiment est un profond "ras-le-bol" d'entendre, de tous les côtés, le renvoi à la responsabilité individuelle quant à cette épidémie, surtout lorsque sa gestion, à tous les niveaux, est depuis le début à la fois opaque (très peu d'infos) et confuse.

Nous rappelons que dans certains services, comme les EHPAD ou les résidences autonomie, la distanciation physique d'un mètre est impossible. Il y a nécessairement des contacts physiques, et limiter les cas contact au non-port du masque est une aberration, tant pour le personnel que pour les résident·e·s qui ne sont pas testé·e·s lorsqu'un·e membre du personnel est positif·ve (cela fût le cas à la résidence Poul Ar Bachet en juillet dernier). En outre, dans les écoles ou les relais d'accueil petite enfance, le personnel n'est pas considéré comme cas contact quand un enfant est testé positif. Dans les autres services, pendant les pauses repas, nous savons pertinemment que la distanciation d'un mètre n'élimine pas le risque.

Personne ne doit se sentir responsable, et encore moins, considéré coupable lorsqu'elle/'il tombe malade. Infantiliser les agent·e·s permet de ne pas parler des responsabilités politiques de l'Etat et de la collectivité. Nous pouvons nous interroger quant aux moyens attribués aux hôpitaux en terme de personnels et de lits, aux moyens attribués pour tester l'ensemble des personnels en cas de contacts…

Il est temps de repolitiser les analyses et d'arrêter de se fixer sur la responsabilité individuelle. Quelle conclusion a tiré notre employeur de la première vague ? Combien d'agent·e·s ont été recruté·e·s dans les services en tension ? Que propose la collectivité dans la lutte contre la pandémie ? Est-ce que les agent·e·s mobilisée·s en renfort pourront avoir des informations en toute transparence sur le cadre de leur mission, le temps de travail et son aménagement, la durée du redéploiement, la prise en compte des jours fériés et des dimanches, les primes éventuelles ? Comment ont été anticipés les besoins en équipements pour les personnels qui vont se retrouver en télétravail ? Les agent·e·s mobilisé·e·s en renfort pourront-elles/ils avoir des informations en toute transparence sur le cadre de leur mission ? Y aura-t-il à nouveau des agent·e·s mobilisé·e·s en renfort dans les services prioritaires ? Beaucoup d'interrogations en suspens !

Prévenir c'est guérir ! Nous condamnons ces menaces de sanctions qui poussent à taire les cas de contamination ou les interactions avec un contact.

À SUD CT NOUS RECLAMONS UNE INFORMATION LARGE ET PRÉCISE SUR LA SITUATION DANS LA COLLECTIVITÉ, ET UNE PARTICIPATION AUX PRISES DE DÉCISION CONCERNANT L'ORGANISATION DU TRAVAIL !

TRAVAIL SOCIAL : UNE SITUATION DÉGRADÉE !

Le travail social vit des temps difficiles.
Les moyens alloués par les employeurs sont largement insuffisants pour permettre aux travailleurs sociaux et médico-sociaux d'effectuer leur mission et d'accompagner un nombre de plus en plus important de personnes en souffrance. C'est ce que dénonce « l'appel » ci-dessous. Les travailleurs sociaux étaient appelés à une journée de mobilisation le 3 décembre.

Appel des professionnel.les des services sociaux et médico-sociaux des Conseils Départementaux

NOUS, éducateur.rices, assistant.es sociaux.les, conseiller.es ESF, puéricultrices, infirmier.es, psychologues, secrétaires médico-sociales, sage-femmes et médecin de PMI, TISF, assistantes familiales, animateur.rices… exerçant nos missions de service public dans les services sociaux et médico-sociaux départementaux.

→ **Nous constatons** UNE MODIFICATION PROFONDE DE NOTRE PRATIQUE PROFESSIONNELLE, LA PERTE DE SENS DE NOS MISSIONS qui s'articulent avec une forme de management autoritaire et brutal, visant à nous réduire à de simples exécutants de procédures, dispositifs, tâches.
Cette nouvelle conception et organisation du travail social n'a pas d'autre objectif que de faire des économies niant ainsi les besoins de la population. Il ne s'agit donc plus d'adapter aujourd'hui le service public d'action sociale aux besoins des populations mais au contraire « de faire entrer » ces derniers dans des cases, des dispositifs, des prestations de service.
Cette multiplication des dispositifs et procédures a pour conséquence de morceler notre intervention pour quantifier l'activité et ainsi pouvoir la rationnaliser. Le recueil des données statistiques en est l'instrument principal.
Nous refusons l'idée que le travail social soit réduit à une succession de tâches qui définirait à elle-seule l'essence même de nos métiers. Les usagers sont niés dans leur globalité. Pour la plupart de nos employeurs, peu importe la demande, le besoin ou le problème, l'objectif est d'apporter une réponse immédiate. Or, nous ne sommes pas là pour faire que de l'intervention mais pour créer avant tout une relation en vue d'effectuer un véritable accompagnement.

→ **Nous constatons** QUE TOUT EST MIS EN ŒUVRE POUR ÉLOIGNER LE PUBLIC DES SERVICES.
La réponse aux besoins exprimés par les populations n'est prise en compte qu'à travers des critères fixés par l'institution obéissant uniquement à des logiques gestionnaires au prétexte de contraintes budgétaires, **sans prendre en compte le travail d'analyse et d'évaluation des travailleurs sociaux et médico-psycho-sociaux.**
Les **remises en cause des professionnelLEs par le manageur sont de plus en plus nombreuses** (rapports « retoqués », remise en cause de la pertinence et des conclusions des évaluations réalisées, etc.).
Par ces pratiques, on opère un tri, on exclut une partie de la population de l'accès à l'accompagnement de nos services (« ceux qui ne rentrent pas dans les cases »), ou on interrompt l'intervention quand le manageur ne la juge plus opportune.

→ **Nous constatons** UNE DÉGRADATION DU LIEN DE CONFIANCE DANS LES ÉQUIPES. Beaucoup de chef.fes de service ne sont plus que des « pilotes » de ces dispositifs et procédures et agissent donc de manière verticale et descendante, jugeant, imposant et vérifiant nos pratiques.
Le lien de confiance, la pluridisciplinarité, le soutien technique et l'autonomie professionnelle disparaissent au profit d'un contrôle permanent de l'activité.

→ **Nous constatons** QUE, DANS UN CONTEXTE ET SYSTÈME GÉNÉRANT TOUJOURS PLUS DE PAUVRES ET D'EXCLUS, ON NOUS DEMANDE DE FAIRE TOUJOURS PLUS À MOYENS CONSTANTS, VOIRE DANS BEAUCOUP DE DÉPARTEMENTS AVEC MOINS DE PERSONNEL (MULTIPLICATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES, DES NON REMPLACEMENTS DES COLLÈGUES PARTI.ES EN RETRAITE OU EN ARRÊT MALADIE.) Cette baisse de moyens humains altère la qualité du service au public et nos conditions de travail.
Les besoins des populations de nos départements, pourtant incontestables, sont niés à travers « *un dialogue de gestion* » ou vision budgétaire hors réalité et totalement déshumanisé où seule la rationalisation de l'activité compte.
On nous demande de faire autant, voire plus, tout en étant moins nombreux.ses. Cette injonction paradoxale nous épuise et nous rend malade.

→ **Nous constatons** UNE BAISSE NETTE DES MOYENS ET DES BUDGETS NOUS PERMETTANT DE MENER À BIEN NOS MISSIONS : délais d'attente excessivement longs pour des mesures de protection de l'enfance, pas de financement pour les colonies, aides financières de plus en plus restreintes, fermeture de clubs de prévention, de centres sociaux…
En Protection Maternelle Infantile, la prévention se fait maintenant « au rabais » : diminution des bilans de santé, limitation des visites post-natales sont remplacées par de simples mises à disposition, moins de médecins, moins de psychologues…

→ **Nous constatons** UN DÉTOURNEMENT DU TRAVAIL SOCIAL ET MÉDICO-PSYCHO-SOCIAL AINSI QUE DES FONDAMENTAUX DE NOS MISSIONS.
La dichotomie entre la commande institutionnelle, ce qu'on attend de nous, et ce qui nous a amené à choisir notre métier provoque chez nous une perte de sens, d'identité professionnelle, des conflits de valeurs, dont les conséquences sur la santé sont de plus en plus perceptibles. Le sens de notre engagement dans le service public est remis en cause.

Pour accomplir nos missions de travail social et médico-social en service public…

→ **Nous exigeons** AVEC FORCE LES VALEURS DU TRAVAIL SOCIAL QUI EXIGENT DU TEMPS, DE LA DISPONIBILITÉ, DE L'AUTONOMIE, DE L'ÉTHIQUE ET DE LA CONFIANCE mais aussi un traitement humain des situations sans lequel nos professions perdent leur justification. Nous refusons la notion de rentabilité dans l'action sociale et de solutions aux rabais.

→ **Nous exigeons** LE REMPLACEMENT RÉACTIF DES ABSENTS (arrêts maladie, postes vacants…) de manière durable afin de permettre aux équipes de remplir les missions de service public de manière satisfaisante et dans la continuité

→ **Nous exigeons** L'ARRÊT DE LA SUPPRESSION DES POSTES DANS UN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ GRANDISSANTE ET LE REMPLACEMENT DES POSTES SUPPRIMÉS, GELÉS, LAISSÉS VACANTS.

→ **Nous exigeons** LE RESPECT DES SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE PROFESSION QUI SONT COMPLÉMENTAIRES DANS L'EXERCICE DES MISSIONS DES SERVICES : Non à la subsidiarité et à l'interchangeabilité entre les professionnels (ou tout le monde pourrait tout faire) pour préserver la qualité et la sécurité dans le service rendu aux publics.

→ **Nous exigeons** UN RESPECT AU DROIT À LA FORMATION.

→ **Nous exigeons** LE RESPECT ET LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERTISE MÉDICO-PSYCHO-SOCIALE qui prend en compte la singularité des situations.

→ **Nous exigeons** L'ADAPTABILITÉ DES DISPOSITIFS AUX BESOINS DES PERSONNES ET NON L'INVERSE. Les dispositifs ne doivent être que des outils au service de l'accompagnement et non une activité en soi.

→ **Nous exigeons** le maintien et l'augmentation des moyens financiers (A.M.A.S.E., financement d'intervention T.I.S.F., F.S.L.) nous permettant d'apporter une aide adaptée aux familles. Nous devons pouvoir nous appuyer sur des outils opérationnels et conséquents ainsi que sur des associations en capacités de relayer l'aide aux personnes (maintien des subventions).

→ **Nous exigeons** le rétablissement et l'augmentation des moyens accordés pour l'hébergement et l'accueil des enfants, adultes, personnes âgées et handicapées.

→ **Nous exigeons** le maintien des postes et des moyens en PMI, centre de santé et en polyvalence de secteur pour garantir la prévention précoce auprès d'un public de plus en plus fragilisé physiquement et psychologiquement. Il convient de garantir le travail de proximité (visites à domicile, consultations, permanences…).
Nous exigeons les moyens pour pouvoir réellement mettre en œuvre les missions de prévention au sens le plus large possible.

→ **Nous exigeons** la mise en place d'un accès opérationnel et privilégié avec les partenaires institutionnels (C.A.F., C.P.A.M., C.A.R.S.A.T., M.D.P.H. …) ainsi qu'une communication fluide sur les fonctionnements des partenaires institutionnels et associatifs.

→ **Nous exigeons** le maintien et le renforcement des temps d'échanges entre professionnel.les pour réfléchir sur nos pratiques professionnelles et leur donner du sens.

→ **Nous exigeons** du temps pour mettre en œuvre des accompagnements personnalisés qui respectent le rythme de la personne. Sans les pratiques cliniques, le travail social et médico-social n'est qu'administratif. Or, c'est la rencontre et la relation de confiance qui se construisent en direct qui , seules, permettent d'attendre un changement dans la vie de l'usager.

→ **Nous exigeons** l'arrêt immédiat et définitif des méthodes de management brutales qui tendent à se généraliser au sein des services. STOP à ces pratiques maltraitantes, infantilisantes et destructrices !

L'ACTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE, LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANCE NE SONT PAS DES COÛTS !
CE SONT DES INVESTISSEMENTS INCONTOURNABLES POUR L'AVENIR DE NOTRE SOCIÉTÉ !

Les exécutifs départementaux doivent sortir des logiques gestionnaires court-termistes et assumer leurs obligations de moyens pour assurer les missions premières des Départements !!
Nous appelons l'ensemble des professionnel.les du secteur social et médico-social des Conseils Départementaux à se réunir et s'organiser pour créer le rapport de force nécessaire à la prise en compte du constat que nous posons et des exigences que nous portons !!

Premier.es signataires : **AUJOT Virginie** - assistante soc. ASE (05) / **AOUADI Thérèse** - secrétaire médico-soc. à Hem (59) / **AUBRY Sophie** - assistante familiale ASE (95) / **AVONDE Mme** - assistante soc. (76) / **AZIRONDE Isabelle** - puéricultrice de PMI à Beaumont sur Oise (95) / **BIDOIS Sonia** - puéricultrice de PMI à Carmailles en Parisis (95) / **BENAICHA Nourya** - assistante soc. volante (76) / **BONSLIMANI Judite** - référente Insertion Argenteuil (95) / **BERNARD Elisabeth** - assistante soc. polyvalente à Agen (47) / **BERTACHE Manon** - secrétaire médico-soc. à Saint-Leu la Forêt (95) / **BILLOT Laurence** - responsable du service local d'accueil familial de Lons Lahek (62) / **BOBON Françoise** - conseillère conjugale et familiale à Fougères (35) / **BONTEMS Catherine** - médecin de PMI (76) / **BOST Viviane** - assistante soc. de polyvalence (38) / **BOUGIDOUR Naïjla** - assistante soc. (34) / **BOURCHARET Philippe** - assistant soc. à Bessons (05) / **BROSSE Christine** - éducatrice à P.A.S.E. Mhs (38) / **BRUNET Sandrine** - assistante soc. à Cergy (95) / **BUSSIER Pascale** - assistante soc. à Vernon (27) / **CARIOU Brigitte** - assistante soc. de polyvalence à Agen (47) / **CARON Yamina** - éducatrice en Service d'Accueil Familial à Roubaix (59) / **CAZALAS Odile** - assistante soc.de polyvalence à Agen (47) / **CELLIER Laurence** - assistante soc. à Louviers (27) / **CHAPEL Karine** - conseillère technique à Rennes (35) / **CHARBONNEL Anne** - assistante soc. de polyvalence à Agen (47) / **CHARVIOT Sue** - éducateur de polyvalence (38) / **CHEREAU Cécile** - assistante soc. de polyvalence (38) / **COEUR Isabelle** - éducatrice ASE (05) / **CORTES Joana** - assistante soc. de polyvalence à Rennes (35) / **COUSTET Véronique** - assistante soc. de polyvalence à Agen (47) / **DAGORN Christelle** - assistante soc. de polyvalence à Rennes (35) / **DE BORTOLI Nelly** - assistante soc. - animatrice locale d'insertion à Agen (47) / **DE BLERECKER Claire** - conseillère en ESF mission PMPH (95) / **DECAUX Daphné** - assistante soc. de polyvalence de secteur à Gravelines (59) / **DELASSUS Elise** - assistante soc. de l'équipe mobile (62) / **DERCOURLET Clément** - assistant soc. de polyvalence (38) / **DESPREAUX Domitia** - secrétaire médico-soc. à Saint-Leu la Forêt (95) / **DEVEUR Marie Noëlle** - assistante soc. de polyvalence (38) / **DUBOST Emilie** - secrétaire médico-soc (34) / **DURAND Céline** - conseillère en ESF à Agen (47) / **DURAL Isabelle** - secrétaire à l'inclusion sociale et logement à Hénin Beaumont/Carvin (62) / **FAVRE Samuel** - assistant soc. MDPH (30) / **FOMBELLE David** - éducateur à l'ASE à Roubaix (59) / **FONTAINE Elisabeth** - secrétaire médico-soc (34) / **GAUBRIS Candice** - assistante soc. à l'ASE (38) / **GAVERIAUX Mélissa** - conseillère ESF à Cernay (59) / **GIAME Aurore** - conseillère en ESF en secteur (95) / **GIERCZAK Virginie** - assistante soc. à Cergy Saint-Christophe (95) / **GRANDCOR Michèle** - assistante soc. ASE-CRPP (76) / **GREMIEZ Véronique** - secrétaire médico-soc. à Mauleuge (59) / **GUADAGNINO Christelle** - assistante soc. à l'ASE (38) / **HALLIEZ Frédérique** - assistante soc. de polyvalence de secteur à Wattrelos (59) / **HARADAGNE Boudem** - assistant soc. de polyvalence de secteur à La Courneuve (93) / **HENON Pascale** - évaluatrice socio-éducatif au bureau de recrutement des assistants familiaux (62) / **HOBBE Véronique** - assistante soc. à Louviers (27) / **JEANNETEAU Elon** - assistante soc. ASE à Rennes (35) / **JUDE Elisabeth** - médecin de PMI à Wattrelos (59) / **KARE Nathalie** - infirmière/conseillère conjugale centre de planification (95) / **LAMBERT Alexis** - intervenant socio-éducatif à Pont Audemer (27) / **LAPORTE Laurence** - assistante soc. à Vaucluse (84) / **LE BECHEC Céline** - assistante soc. de polyvalence à Rennes (35) / **LEBLONDEL Laurie** – puéricultrice de PMI à Montigny les Cormeilles (95) / **LE CLAIRE Françoise** - assistante soc. à Becoms (95) / **LECOMTE Anne Abel** – assistante soc. Service Social Dép. à Bully les Mines (62) / **LECOMTE Cécile** – cheffe du service social dép. d'Avion (62) / **LECORNEZ Laura** - puéricultrice de PMI à Vauréal (95) / **LEGRAND Inès** – assistante soc. Service Social Dép. à Bully les Mines (62) / **LEMOINE Patrick** - assistant familial ASE (95) / **LEROY Pascale** - psychologue PMI à Roubaix (59) / **MAAMAR Corinne** – éducatrice à l'ASE à Roubaix (59) / **MAGNUSZEWSKI Marie** – éducatrice à l'ASE à Tourcoing (59) / **MANNO Marina** - assistante soc. de polyvalence de secteur à Hem (59) / **MARTEAU Julie** - puéricultrice de PMI à Beaumont sur Oise (95) / **MARTIN-BERRY Muriel** – puéricultrice de PMI à Montigny les Cormeilles (95) / **MARTINI Géraldine** - responsable adjte de la CRIP de Roubaix (59) / **MATHIEIEN Mailika** – psychologue PMI (95) / **MAULIE Audrey** - assistante soc. CMS de Pont-Saint-Esprit (30) / **MICHEL Karine** – accompagnatrice démarches adm. de Bully les Mines (62) / **MIOLAN Anne-Sophie** – assistante soc. PA/PH (01) / **MORTREUX Muriel** - assistante soc. en CRIP à Roubaix (59) / **MUSELET Pierre** - éducateur spécialisé (34) / **NEVEU Marie-Hélène** - assistante soc. de polyvalence à Rennes (35) / **NOGARO Sylvie** - assistante soc. de polyvalence à Agen (47) / **NOMS. Nathalie** – psychologue de PMI à Lille (59) / **PASTOR Yolande** – médecin de PMI à Villeneuve d'Ascq (59) / **PATTOU Claire** - assistante soc. Service Social Départemental à Bully les Mines (62) / **PETIT-DELAMARE Carole** - psychologue clinicienne actions sociale à Saint-Malo (35) / **POINTE Anne** – conseillère en ESF à Saint-Ouen l'Aumône (95) / **POTEAU Véronique** – sage-femme de PMI à Bully les Mines (62) / **RANET Julie** – animatrice ASE (62) / **REISZ Sylvie** – assistante soc. de polyvalence de secteur à Dunkerque (62) / **RENAUDIN BLANCHARD Jocelyne** – médecin de PMI à Sainy sous Montmorency (95) / **ROLARD Lucile** - secrétaire de PMI à Sainy sous Montmorency (95) / **SAMS Isabelle** – éducatrice – animatrice locale d'insertion à Villeneuve sur Lot (47) / **SIMM Idris** - assistant soc. de polyvalence (38) / **SILVESTRE-DUCROS Maryse** – référente éducative à Montmorency (95) / **SOUSSIRAC Blandine** – psychologue de PMI à Lomme (59) / **STRAVASIDICA Lydie** - travailleuse soc. ASE à Valenciennes (59) / **SUBREVILLE Marie-Hélène** - infirmière de PMI à Evreux (27) / **TAIBI Nathalie** - secrétaire médico-soc. à Lomme (59) / **TOUNAI Karim** - éducateur service accueil familial à Epinal (88) / **TRINQUET Martine** – assistante soc. de polyvalence de secteur à Aulnoye (59) / **VALENTIN Denise** - assistante sociale à Cergy / **VANNIN Céline** – assistante sociale (27) / **VIARTIER Corinne** - conseillère en ESF à Agen (47) / **VILLARD Laurence** - puéricultrice de PMI (76) / **VILLEMONTEIX Marie Hélène** - assistante soc. CMS de Quissac (30) / **WILLOT Thomas** - éducateur ASE à Lomme (59)

Nos LECTURES

Chronique littéraire de fin d'année… ou nouvelle, c'est selon

L'année 2020 fut bizarre, c'est peu de le dire.
Pour le dernier numéro 2020 du journal de la fédé, on aurait pu vous proposer une chronique de livres sérieux, intelligents sur la période. Pas de soucis, c'est déjà fait - cf journal précédent- et cela continuera - cf journal suivant -.

Mais là, c'est la fin de l'année et une fois n'est pas coutume, on a plutôt envie de vous parler d'une œuvre. Après Michèle Perrot, c'est de Baru dont va être question.
Baru, c'est Hervé Baruela, natif de Meurthe et Moselle. Fils d'ouvrier, il a fait le prof de sport avant de trouver définitivement sa voie dans la bande dessinée. L'œuvre de cet auteur est intéressante par qu'il porte à la classe ouvrière. Pour raconter le quotidien de ses contemporains, il puise dans ses souvenirs de fils et petit-fils d'immigré·es italien·nes venu·es travailler dans les aciéries, sans misérabilisme. Ainsi le cycle des *« années spoutnik »* raconte la rivalité et les amitiés d'enfants de deux cités ouvrières sur fond de guerre d'Algérie et de grèves. Son dernier livre ***« Bella Ciao »*** premier tome d'une nouvelle trilogie, raconte, entre autres, le massacre des italiens d'Aigues Mortes ou la genèse du chant *« Bella Ciao »*, tout en mêlant ses propres souvenirs de famille.

Le sport, et particulièrement la boxe, est important avec *« Le chemin de l'Amérique »* ou *« l'enragé »* ; mais aussi le foot et le trafic de jeunes espoirs dans un polar fort réjouissant ***« Fait péter les basses, Bruno ! »***
Quelques collaborations, une avec Jano pour un bel hommage au blues, ou adaptations policières (Pierre Pelot, Vautrin…) traversent son œuvre qui se caractérise plutôt par un travail d'auteur complet maitrisant le scénario et le dessin.
Ce qui traverse son œuvre, c'est l'attention à la jeunesse des banlieues perdues des petites villes de provinces. Ainsi dans *« Queqette blues »* 140 pages de BD sur un monde bien réel, est celui de jeunes d'une cité ouvrière de l'Est de la France au milieu des 60's. Dans la même veine, *« Cours camarade »* et le sommet antifa de ***« L'autoroute du Soleil »***, issu de son aventure au pays des mangas.

Les nombreux livres qui sortiront sont tous marqués par un fort ancrage dans la réalité sociale, empreints d'un humanisme combatif, rock, qui se traduit graphiquement par un trait caractéristique : des courbes très dynamiques, lâchées avec générosité, parfois au mépris des lois de la gravité ou de l'anatomie. Avec son écriture unique, son engagement positif, aussi loin des vieux maîtres de la bande dessinée que de la jeune garde désormais au pouvoir, Baru trace sa route.

Pour vous procurer ses ouvrages deux solutions : votre bibliothèque ou votre libraire, neuf ou d'occase, de quartier. Quoiqu'il en soit, offrez, offrez-vous des livres

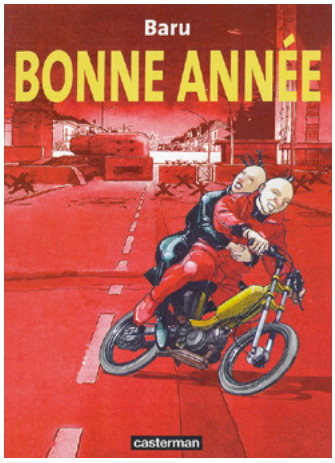

SOMMAIRE :

- Nos luttes p.2
- Notre dossier : élections CNRACL p.3
- Nos luttes p.6
- Nos lectures p.8
- Calendrier